Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :
René BACCINO représenté par Didier ZANINI - Solange BIAGGI représentée par Josette VENTRE - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Gérard CHENOZ représenté par Michèle EMERY - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique DELOURS représenté par Guy PONTOUS - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLOT - Arlette FRUCTUS représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Albert GUIGUI représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Laurent LAVIE représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Marcel GRELY - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Claudette MOMPRIVE représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Carine ROGER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille BENEDETTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Jean-Pierre BAUMANN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Nouriati DJAMBAE - Yann FARINA - Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Cédric URIOS - Martine VASSAL.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 001-1465/15/CC

■ Plan Climat-Energie Territorial - Attribution d'une subvention à l'Agence Locale de l'Energie pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2015

DEE 15/13610/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La création de la première Agence Locale de l'Energie (ALE) de la Communauté Urbaine a été une des premières actions du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de MPM adopté le 26 octobre 2012. L'ALE est une association à but non lucratif de type loi 1901 qui accompagne les acteurs publics et privés du territoire dans leur passage à l'acte en faveur de la transition énergétique.

Les membres fondateurs (MPM, ville de Marseille, Région, Département, ADEME) ont adopté les statuts de l'association lors de l'assemblée constitutive du 11 juillet 2012 qui a permis la création officielle de l'association le 6 octobre 2012 (date de publication au JO) pour une ouverture au public en mai 2013.

- Les trois cibles de l'ALE sont :
- Les particuliers,
- Les communes,
- Les acteurs locaux (copropriétés, bailleurs etc…).

L'ALE permet à ces acteurs d'agir plus efficacement dans des domaines complexes (efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables…) où les enjeux dépassent largement leurs capacités respectives d'interventions.

Considérant que les actions menées par l'ALE concourent aux objectifs du PCET, MPM et l'ALE ont, d'un commun accord, défini les axes de collaboration et les engagements réciproques de chacun dans une convention cadre, qui définit les objectifs sur 3 ans et dont les actions du programme 2015 ont été arrêtées et budgétées. MPM propose, pour l'année 2015, de subventionner les actions suivantes :

1) En Fonctionnement

- Renforcement des missions de conseils aux particuliers (effectué par le Point Rénovation Info Service : PRIS de l'ALE),
- Accompagnement des politiques énergétiques des communes,

2) En Investissement

- Développement de la « plateforme locale de rénovation de l'habitat »,
- Développement et soutien à la création d'outils de communication.

Afin de soutenir la réalisation de l'ensemble de ces actions, le Conseil de communauté souhaite verser une subvention à cette association.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

L'engagement de MPM viendra compléter d'autres financements de la manière suivante :

Actions	2015	Part MPM	Part FEDER	Part ADEME	Part Région	Part CD 13	Autofinancement ALE
1-PRIS-EIE	207 212	**30 000**		70 000	30 000	15 000	62 212
2-Projet Plateforme Réno	219 225	**20 000**		116 500	34 500		48 225
3-Accompagnement Communes	58 300	**6 500**		17 500	11 250		23 050
4-Outils de suivi - Communication	100 435	**13 500**	27 110		2 000		57 825
TOTAL	**585 172**	**70 000**	27 110	204 000	77 750	15 000	191 312
	100%	12%	5%	35%	13%	3%	32%

Une convention de partenariat entre MPM et l'ALE est soumise à l'approbation du Bureau de Communauté et définit les modalités de ce partenariat.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat ;
- La délibération DDIP 003-646/12/CC du 26 octobre 2012 portant sur l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Agence Locale de l'Energie ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les missions de l'ALE auprès des particuliers, communes et autres acteurs locaux relèvent d'un véritable « service public de l'énergie » ;
- La continuité que permet ce partenariat dans les actions subventionnées depuis plusieurs années par Marseille Provence Métropole en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables ;
- La compatibilité des actions subventionnées avec les objectifs opérationnels et règlementaires du PCET de MPM

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Article 1 :

Est attribuée une subvention globale de 70 000 euros à l'ALE, répartie comme suit :

- 36 500 euros au budget de fonctionnement pour les actions du PRIS envers les particuliers ainsi que les actions d'accompagnement des communes ;
- 33 500 euros au budget d'investissement pour les actions de création de la plateforme rénovation et le développement d'outils de suivi et de communication.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole :

Fonctionnement : 36 500 euros - sous-politique G610 – Nature 6743 – Fonction 833
Investissement : 33 500 euros - sous-politique G610 – Opération n°DEEU15/09 – Nature 20421 – Fonction 833

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable
Plan climat – Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015